

## Foire aux questions

### Qui fait la demande ?

La demande de mise en circulation de véhicule de fin de série est formulée par le constructeur lorsqu'il est établi sur le territoire de l'UE ou par l'importateur exclusif établi en France. Si le constructeur est hors UE, c'est le mandataire européen ou l'importateur exclusif en France qui introduit cette demande.

Un distributeur ou un importateur ne peut pas déposer une demande à la place du constructeur ou de son représentant exclusif.

### Que concerne la demande ?

La demande ne peut concerner que les véhicules destinés à être vendus, immatriculés ou mis en service sur le territoire national. Il s'ensuit qu'une demande similaire doit être introduite auprès de chaque Etat membre lorsqu'elle vise la mise en service dans ces Etats.

Le stock des véhicules concernés doit être produit (COC émis) et sur le territoire de l'UE.

### Quand faire la demande ?

L'autorité nationale dispose réglementairement d'un délai de trois mois pour faire connaître sa décision (acceptation et quantité autorisée le cas échéant, refus). Bien que le délai d'instruction des demandes soit généralement très inférieur, il est recommandé d'anticiper la date de fin de validité de la réception.

### Comment sont calculées les limites autorisées ?

Les pourcentages sont à comparer au nombre de véhicules du même type immatriculés en France, chaque type n'ayant qu'un seul numéro de réception.

### A qui est adressée la demande ?

La demande peut être adressée par voie électronique à l'adresse suivante : [sd6.scee.dgce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sd6.scee.dgce@developpement-durable.gouv.fr)

### Comment faire la demande ?

Il convient d'utiliser le formulaire disponible sur le site.

### Comment serais-je informé de la décision ?

Une réponse écrite sera retournée au demandeur par voie postale.

### Que deviennent les véhicules qui ne peuvent pas bénéficier de l'autorisation demandée ?

Les véhicules qui ne seront plus couverts par une réception valide doivent être immatriculés avant l'échéance réglementaire.

Modèle de courrier de demande

Monsieur le sous-directeur,

Je sollicite une autorisation de mise en circulation de véhicules de fin de série, pour les catégories suivantes :

M1	<input type="checkbox"/>	M2	<input type="checkbox"/>	M3	<input type="checkbox"/>	N1	<input type="checkbox"/>	N2	<input type="checkbox"/>	N3	<input type="checkbox"/>	O1	<input type="checkbox"/>	O2	<input type="checkbox"/>	O3	<input type="checkbox"/>	O4	<input type="checkbox"/>
T1, C1	<input type="checkbox"/>	T2, C2	<input type="checkbox"/>	T3, C3	<input type="checkbox"/>	T4.1	<input type="checkbox"/>	T4.3	<input type="checkbox"/>	R1	<input type="checkbox"/>	R2	<input type="checkbox"/>	R3	<input type="checkbox"/>	S1	<input type="checkbox"/>	S2	<input type="checkbox"/>
L1e	<input type="checkbox"/>	L2e	<input type="checkbox"/>	L3e	<input type="checkbox"/>	L4e	<input type="checkbox"/>	L5e	<input type="checkbox"/>	L6e	<input type="checkbox"/>	L7e	<input type="checkbox"/>						

Les véhicules concernés par cette demande ne seront plus conformes aux exigences de la réception par type à compter du jj/mm/aaaa pour les raisons suivantes :

*(citer les évolutions réglementaires concernées, exposer les raisons techniques ou économiques justifiant la demande)*

Je déclare que les véhicules dont la liste est reproduite ci-après sont effectivement produits et présents sur le territoire de l'Union européenne.

Veillez agréer, Monsieur le sous-directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Date :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse postale pour l'envoi de la décision :

Liste des véhicules concernés

*(Joindre un fichier électronique au format tableur modifiable)*

N°	VIN (numéro 17 caractères)	Catégorie	Type	N° de réception par type	Marque
1				e2*2003/37*0001*...	
2					
...					
...					
...					
...					